

Le 3.^e j. bre 1421.

Ces Jours furent en la sou publique les
ordonnances sur le nouvel Couva de
monnoyes de la nouvelle monoye, et entre
autres choses fut ordonne et public que les
Cova qui autre fois avoient en Couva
pour vingt deniers tounois jusques au
troisieme jour de juillet dernier passé
et depuis le 2. jour 3. juillet avoient en
Couva pour cinq deniers tounois la piece
nouvele Couva que pour deux deniers par
la piece et que la monoye nouvellement
faite et forgée avoit Couva pour deux deniers.

et pour un denier tournois ensemble
furent publiées les ordonnances et avis
faits pour mettre prix raisonnable aux
deniers et marchandises et sur les
salaires des ouvriers,

Du vol coté 20 f.° 258. et.